

que dans les parcs nationaux), un revenu annuel de quelque \$2,500,000. La gestion de cette précieuse ressource est confiée à un personnel de spécialistes en biologie et en conservation, réparti entre les 22 districts forestiers de la province.

*Piscicultures provinciales.*—L'Ontario administre 17 établissements piscicoles et stations d'élevage, où les principales espèces cultivées sont la truite mouchetée, la truite arc-en-ciel, la truite grise, l'achigan à petite et à grande bouche et le maskinongé. On vient d'entreprendre un programme de modernisation de ces établissements: celui de Normandale, dans le comté de Norfolk, a été entièrement rénové, tandis que la station de North Bay est en cours de reconstruction.

*Recherche sur la pêche.*—Dans la province, la recherche se poursuit dans les Grands lacs et dans les eaux intérieures. À South Bay Mouth, sur l'île Manitoulin (lac Huron), à Wheatley (lac Érié), et à Glenora, sur la baie de Quinté (lac Ontario), des stations biologiques de pêche procèdent à des recherches et à des études ayant trait aux pêches commerciales et sportives de ces divers lacs. Le parc Algonquin est le siège d'études approfondies de la truite grise, de l'achigan à petite bouche et de la truite mouchetée, ainsi que d'essais, comportant des méthodes de gestion élaborées à partir du dénombrement des prises, lequel se poursuit sans interruption depuis 1936. Des études ont lieu aussi sur d'autres sujets: le doré, la parasitologie et la limnologie. On poursuit des essais de reproduction sélective sur l'espèce hybride qui résulte du croisement de la truite grise et de la truite mouchetée; les caractéristiques que l'on cherche à réunir dans l'hybride sont la précocité de la truite grise pour les eaux profondes et la maturité précoce de la truite mouchetée. D'autres travaux portent sur l'introduction d'espèces non indigènes dans les Grands lacs. Déjà, les lacs Ontario et Huron ont été le siège de déversements de sockeye.

**Manitoba.**—Dans cette province, la pêche commerciale se pratique depuis 1880. Le Manitoba compte près de 40,000 milles carrés d'eau douce et 400 milles de côte sur la baie d'Hudson, mais, dans l'ensemble, environ 300 lacs et rivières, soit 30,000 milles carrés, sont exploités à des fins commerciales. Quelque 3,400 personnes sont employées à la pêche commerciale primaire, et un nombre égal tirent une partie de leur subsistance du traitement du poisson, et de la fourniture de matériaux et services à l'industrie. L'industrie revêt une importance particulière pour ceux qui demeurent dans les collectivités éloignées du Nord, où la pêche donne le plus clair des recettes monétaires, mais, même dans ce cas, près des deux tiers de la prise se fait dans les régions méridionales de la province. En 1966-1967, le lac Winnipeg a donné 8,063,600 livres de poisson, le lac Manitoba, 6,510,200 livres, le lac Winnipegosis, 4,330,100 livres, et les autres lacs méridionaux, 659,100 livres, contre 10,367,300 livres pour les lacs septentrionaux. Pour l'année envisagée, la valeur globale aux pêcheurs s'est établie à \$4,787,502, et la valeur marchande, à \$7,544,700. La moyenne de la prise marchande, pour la période quinquennale de 1963-1967, est de 32,003,600 livres, d'une valeur de \$4,293,000 aux pêcheurs, et de \$7,138,000 au stade du poisson traité, débité en gros. Les prises sont à peu près également distribuées entre la pêche en eau libre et la pêche sur la glace.

La pêche commerciale au Manitoba intéresse 15 espèces de poissons, mais les plus importantes du point de vue de recettes annuelles aux pêcheurs sont le doré, le poisson blanc, le doré noir et le brochet. Plus de 90 p. 100 de la prise est exportée, surtout aux États-Unis. Une certaine quantité des espèces moins recherchées, ainsi que des déchets du traitement, sert à l'alimentation du vison et à la fabrication de farine; une petite industrie de conditionnement de la baleine blanche (bélonga) pour l'huile et l'alimentation animale, a été établie sur la baie d'Hudson. À cet égard, les investissements en bateaux, engins de pêche, entrepôts, etc., approchent les quatre millions de dollars.

La surveillance des opérations de la pêche commerciale et l'application du Règlement de pêche du Manitoba occupent un personnel d'agents de conservation qui parcourt la province en se servant de bateaux à moteur diesel pendant la saison de l'eau libre, d'auto-neiges et de camionnettes l'hiver, et d'avions dans les régions éloignées. De concert avec